

## **DEC130254DR14**

**Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) – M. Bertrand Georgeot, directeur de la FR2568 intitulée « Institut de recherche sur les systèmes atomiques et moléculaires complexes »**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2568 intitulée « Institut de recherche sur les systèmes atomiques et moléculaires complexes » ;

**Vu** la décision n° 123170INP du 20 décembre 2012 portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur par intérim ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc L'Hermite, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07/02/2013

Le directeur d'unité

M. Bertrand Georgeot

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012